



maladies féminines

informer, soigner, soutenir

Participez à l'opération de mécénat Atout Soleil 2025 en parrainant une association.
Conditions de participation sur le site www.gpma-asso.fr



Guide d'inscription Atout Soleil 2025

Thème

maladies féminines

informer, soigner, soutenir

 **Le cancer du sein**

60 000 / an de nouveaux cas.

12 000 / an de décès.

1 femme / 2 seulement participe au programme national de dépistage (50-74 ans).

 **Maladies cardiovasculaires**

1^{ère} cause de décès des femmes en France.

200 décès par jour.

Un appel au SAMU en moyenne **15 min** plus tard que les hommes en cas de symptômes d'infarctus.

 **Endométriose**

2 Millions en sont atteintes

7 à 10 ans d'errance médicale avant de poser un diagnostic.

 **Maladies auto-immunes**

+75 % de personnes atteintes de maladies auto-immunes sont des femmes.

 **Maternité**

17 % des mères souffrent de dépression post-partum.

Tous les **4 jours** un décès maternel survient alors que **60 %** auraient pu être évités avec des soins appropriés.

Nos Épaules et Vos Ailes accompagne les associations qui agissent au quotidien pour prévenir et pour lutter contre toutes les maladies spécifiques ou concernant principalement les femmes, les aident à se soigner, à se projeter vers l'avenir, après la maladie.

Pour sa 18^{ème} édition, Atout Soleil met l'accent sur une cause encore trop souvent négligée : les maladies féminines. **Le terme « maladie féminine » désigne les affections qui touchent spécifiquement ou de manière prédominante les femmes**, principalement en raison de différences anatomiques, hormonales ou génétiques. Par exemple, le cancer du sein touche en grande majorité les femmes (99% des cas), probablement en raison d'un lien avec les hormones sexuelles féminines.

La liste des maladies concernant **exclusivement les femmes** est longue : endométriose, adénomyose, syndrome des ovaires polykystiques, fibromes utérins, descentes d'organes, cancer du col de l'utérus, cancer de l'endomètre, cancer de l'ovaire, lupus,

cancer du sein (très exceptionnel chez l'homme), diabète de grossesse, décès maternels. Alors que les hommes partagent toutes leurs maladies avec les femmes, hormis celles liées à la prostate et aux testicules.

Aujourd'hui, de nombreuses maladies féminines demeurent dans l'ombre. Par exemple, l'endométriose affecte environ 2 millions de femmes en France, mais a longtemps été réduite à de simples douleurs menstruelles. Or, il s'agit d'une maladie chronique qui peut provoquer des douleurs intenses, de la fatigue, des troubles anxieux ou dépressifs. De la même manière, 5 à 10% des femmes en âge de procréer seraient concernées par le syndrome des ovaires polykystiques (SOPK), une pathologie encore mal connue du corps médical. Cette méconnaissance laisse les femmes en grande solitude face à des symptômes parfois très invalidants

Une inégalité de prise en charge entre les femmes et les hommes.

Malgré les avancées récentes de la médecine, la santé demeure un domaine où les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, dans l'accès aux soins et la prise en compte des spécificités féminines. Par exemple, souvent perçues comme une « maladie masculine », **les maladies cardiovasculaires constituent la première cause de mortalité chez les femmes**, avec 204 décès féminins par jour contre 176 chez les hommes.

Les stéréotypes de genre influent ici sur le diagnostic, notamment **car les symptômes peuvent être différents entre les sexes**. Alors que les signes avant-coureurs d'un infarctus se manifestent généralement par une douleur à la poitrine, irradiant le bras et la mâchoire, ils peuvent se traduire **chez les femmes par une simple oppression au niveau de l'estomac, du dos, des côtes ou simplement des sueurs ou des signes digestifs** (nausées, vomissements). Dans de nombreux cas, ces symptômes sont confondus avec ceux d'une crise d'angoisse ce qui retarde la prise en charge médicale.

Axes d'interventions

AXE 1. RENFORCER LA PRÉVENTION

- ▶ Organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour mieux faire connaître les spécificités liées à la santé des femmes, mettre en lumière les maladies invisibilisées, et combattre les stéréotypes et tabous ;
- ▶ Développer des outils et des ressources accessibles pour diffuser des informations fiables sur les maladies féminines, les comportements à risque et les parcours de soins ;
- ▶ Déployer des dispositifs de prévention privilégiant une approche « d'aller vers », tels que des unités mobiles de santé ou des dispositifs « hors les murs » pour informer et sensibiliser les femmes qui, en raison de leur lieu de vie ou de leur situation de vulnérabilité (migrantes, habitants de quartiers prioritaires, SDF, etc.) sont éloignées des structures de soin.

AXE 2. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

- ▶ Proposer des espaces d'accueil pluridisciplinaires incluant des soins de support (physique, psychologique, etc.) en complément des traitements médicaux.
- ▶ Mettre en place des espaces d'écoute, des groupes de parole et des ateliers de soutien psychologique pour accompagner les femmes dans la gestion de leur maladie en encourageant notamment la pair-aidance ;
- ▶ Développer des actions visant à soutenir les aidants et leurs familles ;
- ▶ Proposer des solutions d'accueil et d'hébergement adaptées pour les femmes enceintes ou jeunes mères, avec un accompagnement médical et social approprié pour assurer leur bien-être et leur accès aux soins ;
- ▶ Organiser des actions de sensibilisation et de formation auprès des professionnels de santé afin de réduire l'errance diagnostique et améliorer la prise en charge.

AXE 3. APRÈS LA MALADIE

- ▶ Proposer des espaces de quiétude propices à la reconstruction pour mieux gérer les séquelles physiques et psychologiques de la maladie et apprendre à gérer son stress ;
- ▶ Mettre en place des activités artistiques, culturelles et sportives pour restaurer la confiance en soi et contribuer à la réparation des traumatismes ;
- ▶ Accompagner les femmes dans leurs projets de réinsertion professionnelle ou de reconversion.

Dossier

!!! Les dossiers incomplets ne seront pas instruits !!!

Les associations participantes devront réunir l'ensemble des pièces suivantes pour valider leur candidature :

- ▷ Le dossier de candidature complété en ligne ;
- ▷ Les éléments complémentaires nécessaires à la compréhension du projet ;
- ▷ Le budget du projet ;
- ▷ Le dernier rapport d'activité de l'association ;
- ▷ Les comptes du dernier exercice clos ;
- ▷ Des photographies du projet proposé et de l'association ;
- ▷ Le logo de l'association ;
- ▷ Les statuts de l'association ;
- ▷ La liste des membres de son Bureau ;
- ▷ La copie de la déclaration d'utilité publique le cas échéant ;
- ▷ La copie de la publication de la déclaration de l'association au Journal Officiel afin de valider l'existence juridique de l'association.

Le dossier de candidature est à renseigner en ligne au lien suivant :

[dossier de candidature Atout Soleil 2025](#)

Les annexes scannées doivent être adressées **exclusivement** par voie électronique, avec la marraine ou le parrain en copie, à l'adresse suivante : atoutsoleil@generali.fr au plus tard le 04/07/2025 avant minuit. Un accusé de réception sera envoyé à réception du dossier.

Des renseignements supplémentaires pourront être demandés aux associations candidates par les membres de l'équipe Atout Soleil, s'ils estiment cela nécessaire à la présentation de leur dossier au jury.

Également, il pourra être demandé aux associations candidates un entretien en visioconférence afin d'obtenir des informations complémentaires sur leur dossier. Ces échanges pourront avoir lieu entre le 1^{er} et le 15 septembre 2025.

Envoi

Date limite de réception des dossiers : **04 juillet 2025 à minuit.**

Procédure de sélection des projets

Après une présentation des projets reçus, les dossiers seront examinés par un pré-jury puis par un jury final. **La participation à Atout Soleil implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de la charte.**